



## REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 26-604 DU GROUPE VERT'LIBERAL INTITULEE « PASSERELLE GARE CFF : QUEL AVENIR ET DANS QUEL DELAI ? »

---

(Du 6 mai 2026)

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 12 mars 2026, le groupe vert'libéral, par M. Aël Kistler, a déposé l'interpellation 26-604 intitulée « Passerelle Gare CFF : quel avenir et dans quel délai ? », dont le contenu est le suivant :

*La vétusté et l'incommodité de la passerelle piétonne au-dessus des voies à l'est de la gare CFF de Neuchâtel laisse depuis des années les usagers de celle-ci insatisfaits. Elle ne permet pas un accès rapide aux quais, en les contraignant à utiliser l'unique passage sous-voies. Cela représente un détour conséquent pour les usagers du train, qui proviennent de l'est de la gare de Neuchâtel.*

*Alors que dans la plupart des gares de villes de taille comparable deux points d'accès aux quais sont disponibles et fluidifient ainsi le trafic piétonnier vers ceux-ci, Neuchâtel n'en a qu'un seul à disposition. Surtout aux heures de pointe cet état de fait contribue à la congestion du trafic piéton à l'arrivée et au départ des trains.*

*Une passerelle donnant accès aux quais et restructurée en fonction de nouvelles exigences d'accessibilité universelle permettrait de mieux répartir les flux piétons. L'attractivité des déplacements en train serait augmentée pour les usagers de l'est de la gare qui s'y rendent à pied, pour les utilisateurs des lignes de bus qui arrivent depuis le nord et l'est de la gare, ainsi que pour les utilisateurs du parking TransEurope.*



*Selon les informations données par le Conseil communal, la passerelle actuelle a été consolidée et pourra tenir jusqu'en 2034. En parallèle, une « planification test » liée aux gros projets (ligne directe, mise aux normes des quais) est en cours. Celle-ci devrait entre autres déterminer l'emplacement de la future passerelle.*

*Les attentes des usagers par rapport à la nouvelle passerelle sont importantes : il s'agit de rendre accessible cette passerelle sans marches d'escalier côté nord, d'offrir une alternative d'accès pour les PMR (ascenseur ou escalator) côté sud, et surtout de construire des accès directs aux différents quais depuis celle-ci.*

*Sachant que le flux des utilisateurs du train va croître de façon significative dans les années à venir, il est pressant d'entreprendre des démarches pour la nouvelle passerelle sans attendre 2034.*

*Il est d'autant plus crucial que la Ville prenne ce dossier en main, vu que le rapport Weidmann a classé le réaménagement de la gare au rang de 4 sur 6, soit en queue de peloton.*

*Dès lors, nous interrogeons le Conseil Communal sur les aspects suivants concernant cette passerelle :*

*- Sans le financement de la Confédération (ou avec un financement moindre qu'espéré), la Ville et les CFF maintiendront-ils la réalisation de la nouvelle passerelle donnant accès aux quais?*

*- À quelle échéance aurons-nous un projet concret pour la nouvelle passerelle, et quand pourra-t-elle voir le jour ?*

*- Existe-il un risque que la passerelle soit simplement démontée en 2034 si rien de concret n'est entrepris ?*

*- Existe-t-il des alternatives, temporaires ou non, pour faciliter l'accès aux quais; notamment des escaliers ajoutés à la passerelle encore en fonction, voire si les coûts devaient être moins conséquents, des accès depuis le sous-voie ouest?"*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Avant de traiter les quatre questions posées par l'interpellation, un point de situation concernant les démarches en cours sur ce secteur est présenté.

## **1. Point de situation concernant la gare centrale**

Notre Conseil tient en préambule à rassurer les auteurs de l'interpellation : la gare de Neuchâtel et sa modernisation font l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part du Conseil communal ainsi que des services communaux. La Ville est ainsi représentée dans l'ensemble des organes de gouvernance qui rassemblent les acteurs impliqués à la fois dans le projet de modernisation de la gare centrale de Neuchâtel mais également de la Ligne directe.

Le projet de territoire de la Ville de Neuchâtel identifie d'ailleurs le secteur de la gare centrale comme l'un des trois pôles constituant le cœur de ville, avec le centre historique et le quartier de l'innovation. Il est un périmètre de secteur stratégique, soumis à plan directeur sectoriel (PDS) dans le plan d'aménagement local en cours de révision.

Comme cela est relevé dans le cadre de l'interpellation, les développements à venir dépendent des décisions des différents acteurs, Confédération, CFF, Canton, qui sont en cours de discussion et de concertation. La présente réponse s'efforce néanmoins de vous livrer les informations disponibles en l'état, sous réserve des décisions à venir et de l'évolution des projets.

Dans le contexte de construction de la future Ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ce secteur revêt un caractère hautement complexe et stratégique, regroupant de multiples aspects à la fois de mise en conformité, d'accessibilité et de développement, pilotés par divers acteurs, dans des temporalités très variées. Pour rappel, la mise en service de la Ligne directe est prévue à l'horizon 2041.

Selon les analyses récentes, les infrastructures de la gare devront également être adaptées afin de répondre aux flux des usager-ère-s dans le respect des normes sécuritaires notamment. Ainsi, dans le cadre de l'adaptation nécessaire à venir de l'ensemble de la gare de Neuchâtel, la construction d'une nouvelle passerelle avec accès aux quais est un élément essentiel, en discussion, et envisagé à moyen terme (mise en service au plus tard en 2034).

Partant de ce constat, une planification concertée entre les acteurs et comprenant un phasage coordonné pour les projets est déterminante afin de garantir la compatibilité nécessaire des différentes réalisations. C'est pourquoi les partenaires, Confédération, CFF (Infrastructure et

Immobilier), Canton (SAT et SCTR) ainsi que la Ville de Neuchâtel, ont lancé une démarche de planification test. La planification test est une procédure cadrée par un règlement SIA (SIA 142i-604f).

Pour la Ville, cette planification test doit permettre de s'assurer que l'ensemble des projets du secteur soient coordonnés afin que toute nouvelle infrastructure liée à la gare soit pensée en cohérence avec l'accès au réseau des transports publics urbains et régionaux et avec les espaces publics liés.

## **2. Réponses aux questions**

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, les réponses suivantes peuvent être apportées.

### **2.1 Sans le financement de la Confédération (ou avec un financement moindre qu'espéré), la Ville et les CFF maintiendront-ils la réalisation de la nouvelle passerelle donnant accès aux quais?**

Un nouvel accès aux quais est dans tous les cas nécessaire à moyen terme. Selon les analyses en cours, la nouvelle passerelle permettra de donner un accès direct aux quais, afin de permettre d'absorber l'augmentation du flux d'usager-ère-s. La réalisation d'une nouvelle passerelle et ses connexions avec l'espace public sont intégrées dans le cahier des charges de la planification test. La répartition des coûts est en cours de négociation.

### **2.2 À quelle échéance aurons-nous un projet concret pour la nouvelle passerelle, et quand pourra-t-elle voir le jour ?**

Comme déjà mentionné, la temporalité de ces différentes opérations est encore pleinement indicative et dépend des décisions encore à venir des différents acteurs. Les démarches initiées par la Ville et ses partenaires s'inscrivent néanmoins dans la logique d'un remplacement de la passerelle actuelle qui ne répondra plus aux normes sécuritaires d'ici 2034. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit donc comme une priorité dans le projet global de la gare centrale de Neuchâtel.

### **2.3 Existe-il un risque que la passerelle soit simplement démontée en 2034 si rien de concret n'est entrepris ?**

Non. Les travaux à entreprendre dans les années à venir doivent garantir l'accessibilité de la gare et des quais, notamment en lien avec l'augmentation du nombre d'usager-ère-s des trains. Il n'est donc pas envisageable que la passerelle existante soit supprimée sans être remplacée. Des travaux d'entretien et de suivi sont d'ailleurs programmés sur la passerelle actuelle pour assurer la sécurité des usagers-ères jusqu'à son changement.

### **2.4 Existe-t-il des alternatives, temporaires ou non, pour faciliter l'accès aux quais; notamment des escaliers ajoutés à la passerelle encore en fonction, voire si les coûts devaient être moins conséquents, des accès depuis le sous-voie ouest?**

D'éventuelles mesures d'exploitation transitoires (de compétence CFF) devront être prises en amont de la réalisation de la nouvelle passerelle, notamment durant la période de travaux. Par contre, les solutions évoquées dans la question ne sont pas envisageables avec la passerelle actuelle.

Suite à ces différentes explications, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation 26-604.

Neuchâtel, le 6 mai 2026

NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve